Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018 Séance du 11 juin 2018

Délégation de Service Public – centre de vacances Creil'Alpes – présentation 20 du rapport d'activité 2017

## Etaient présents les membres inscrits au tableau :

## Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales 8	conseillers municipaux :	
Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
■ Conseillères municipales &	conseillers municipaux :	

	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :			39
12	Nombre de conseillers en exercice :			39
~	Nombre de conseillers absents non représentés :			0
*	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :		7.)	39
_	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. A.	SSAMTI		1

## Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Par délibération en date du 8 juin 2016, la ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuyres Laïgues de Haute-Savoie la délégation de service public pour la gestion du centre de vacances Creil'Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 27 du contrat d'affermage, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé son rapport d'activité pour l'année 2017 qui a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 7 juin 2018.

Ce rapport comprend notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2017 du centre de vacances Creil'Alpes.



Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L1411-3 du CGCT modifié,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 juin 2018,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,

Vu le rapport ci-annexé,

Entendu le rapport de présentation,

Prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire comprenant le compte rendu technique et le compte rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil'Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 2 6 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le . CZ lo 71/18

et publication ou notification le ... oZloH18.

affiché le .... 26/06/18 

epartemental de l'Oise

Pour le Maire et par délégation teur Général des Services

Francis LE PAPE

